



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 102430

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur la demande de l'Agence du service civique de doubler son budget. Il souhaiterait connaître sa réaction face à cette demande.

## Texte de la réponse

Le Premier ministre a réaffirmé récemment l'attachement du Gouvernement au service civique. Il a veillé à consacrer au service civique les moyens nécessaires à son développement : près de 100 Meuros en 2011 pour que 15 000 jeunes puissent entrer dans le dispositif cette année. Dans le contexte budgétaire actuel, une telle somme manifeste hautement la place essentielle qu'occupe le service civique dans les politiques destinées à la jeunesse. Cette première étape dans la montée en charge du service civique est ambitieuse et sans commune mesure avec les dispositifs antérieurs qui ne concernaient pas plus de 5 000 jeunes par an. Dans une lettre adressée le 11 mars dernier au président de l'agence du service civique, le Premier ministre a demandé que le service civique fasse l'objet d'un pilotage au plus près des demandes de terrain et d'une très grande vigilance quant à la qualité des projets. Il a par ailleurs indiqué que le Gouvernement examinera l'éventualité d'une augmentation du nombre de volontaires dans le cadre budgétaire actuel contraint si des besoins réels étaient avérés dans les prochains mois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102430

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mars 2011, page 2446

**Réponse publiée le :** 10 mai 2011, page 4851